



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-troisième session

Rome (Italie), 9-13 mai 2016

**Résultats et priorités de la FAO dans la région Proche-Orient et
Afrique du Nord**

RÉSUMÉ

Comme le prévoit le système de programmation, budgétisation et suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence de la FAO en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 a été examiné en 2014 à la lumière des tendances et des faits nouveaux intervenus et de leurs incidences sur les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition. La révision concernait également les orientations politiques du deuxième exercice biennal de la période de planification (2016-2017), et le nouveau cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO pour la quantification et la communication des résultats. Le PMT 2014-2017 (révisé) a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2015.

En 2015, les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur attachement particulier à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, pour que le potentiel du Cadre stratégique révisé se réalise intégralement.

La Conférence régionale, à sa trente-deuxième session, a approuvé les trois initiatives régionales au Proche-Orient et en Afrique du Nord portant sur: i) la raréfaction de l'eau; ii) le renforcement de la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et iii) une petite agriculture durable pour un développement qui profite à tous, afin de traiter les priorités régionales et de mieux cibler le travail de la FAO sur l'impact au niveau des pays et sur la mobilisation des ressources dans le cadre du PTB 2014-2015 et du PMT 2014-2017.

La mise en œuvre des initiatives régionales en 2014-2015 a fait ressortir leur contribution positive au ciblage des programmes de la FAO dans les pays, avec suffisamment de souplesse pour que l'on puisse répondre aux priorités et aux besoins des pays apparus récemment. L'organisation des activités de la FAO dans la région au titre des trois initiatives régionales a amélioré la synergie et l'intégration des activités, a permis aux partenaires et aux États Membres de mieux comprendre les travaux de la FAO, a contribué à l'établissement de réseaux régionaux axés sur les programmes et les questions

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



traitées et a amélioré le suivi et la notification des résultats. Le temps passant, l'adhésion des pays et la mobilisation de ressources seront indispensables pour renforcer les interventions au titre des initiatives régionales et des Cadres de programmation par pays et garantir des effets à long terme.

L'une des principales priorités de la FAO dans la région au cours de l'exercice biennal 2016-2017 sera d'aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Les activités seront menées dans le cadre des trois initiatives régionales au niveau des pays, conformément aux Cadre de programmation par pays. L'accent sera mis sur les pays en crise, dans lesquels des interventions opportunes axées sur la sécurité alimentaire peuvent renforcer la résilience aux conflits et peuvent également contribuer à prévenir les conflits et à maintenir la paix. Une attention particulière sera par ailleurs accordée à l'intensification des activités, au développement de l'emploi rural et à l'intégration de la protection sociale dans les stratégies agricoles, ainsi qu'aux orientations et au renforcement des capacités en faveur du développement du secteur agroalimentaire et des filières alimentaires.

Indications que la Conférence régionale est invitée à donner:

La Conférence régionale souhaitera peut-être:

Prendre acte du processus de planification stratégique et prendre note de l'alignement entre, d'une part, les objectifs stratégiques et le Cadre de résultats de la FAO et d'autre part, les nouveaux objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et exhorter l'Organisation à continuer de cibler la mise en œuvre du programme de travail sur les priorités des pays au cours de l'exercice 2016-2017 et au-delà.

Reconnaître le travail accompli et les résultats obtenus dans le cadre des trois initiatives régionales en ce qui concerne les principaux problèmes mis en évidence par la Conférence régionale à sa trente-deuxième session.

Prendre note de l'analyse des principales tendances mondiales et régionales identifiées dans l'Examen stratégique régional réalisé par la FAO au Proche-Orient et en Afrique du Nord et chercher à l'améliorer encore au cours de l'année à venir en prévision de la planification des quatre prochaines années (2018-2021).

I. INTRODUCTION

1. Comme le prévoit le système de programmation, budgétisation et suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence de la FAO en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 a été examiné en 2014 à la lumière des tendances et des faits nouveaux intervenus dans l'environnement extérieur et des avis fournis par les conférences régionales¹, les comités techniques², le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que le Conseil³.

2. Le PMT 2014-2017 (révisé) a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2015. La révision du PMT, réalisée à la fin de la première année du cycle quadriennal, a porté sur les tendances récentes et les faits nouveaux dans l'environnement extérieur, notamment: le programme de développement pour l'après-2015, le changement climatique, les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes, la nutrition, l'urbanisation, les migrations et les incidences sur les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition; les orientations politiques de

¹ Comme indiqué dans les documents C 2015/14, C 2015/15, C 2015/16, C 2015/17, C 2015/18, C 2015/LIM/1.

² Comme indiqué dans les documents C 2015/21 COAG, C 2015/22 CCP, C 2015/23 COFI, C 2015/24 COFO.

³ PC 117/5 – FC 157/7 et CL 150/REP paragraphe 43c).

l'exercice biennal 2016-2017; enfin, le nouveau cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO pour mesurer et communiquer les résultats.

3. Le cadre de résultats guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats: produits, résultantes et objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte.

4. En 2015, les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, pour que le potentiel du Cadre stratégique se réalise intégralement. Ainsi, le cadre de résultats global pour 2014-2017 reste en vigueur (voir l'annexe 1), avec trois ajustements stratégiques majeurs, élaborés dans le cadre du PMT 2014-2017 (révisé) et des Ajustements au Programme de travail et budget 2016-2017⁴. Les ajustements sont les suivants: i) le titre de l'objectif stratégique 4 a été raccourci, devenant «Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces»; ii) la nutrition et le changement climatique ont été désignés en tant que thèmes transversaux au titre de l'Objectif 6; et iii) des mesures ont été introduites en vue de renforcer l'exécution et les résultats des programmes, en particulier à l'échelle des pays.

5. Les organes directeurs de la FAO ont souligné qu'il était important de définir les domaines à mettre en avant ou en retrait, en tenant compte des priorités émanant des conférences régionales et des comités techniques⁵, ainsi que des réalisations et des enseignements tirés des initiatives régionales mises en œuvre en 2014-2015, et des cadres de programmation par pays de la FAO. Les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été déterminés en fonction de ces faits nouveaux.

6. En outre, deux éléments marquants à l'échelle mondiale survenus en 2015 vont servir de cadre aux activités de la FAO à l'avenir: i) les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés dans le Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba qui définit le cadre pour mobiliser les moyens de mise en œuvre, et ii) l'Accord de Paris adopté à l'issue de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le changement climatique, qui vise à renforcer la réponse mondiale face à la menace que représente le changement climatique, dans un contexte de développement durable et d'efforts visant à éliminer la pauvreté. À sa cent cinquante-troisième session, le Conseil de la FAO s'est réjoui de l'alignement du Cadre stratégique de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et a noté qu'il serait possible de renforcer encore la cohérence lors de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021.

7. L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et la préparation d'un nouveau PMT 2018-2021 auront lieu en 2016, dans le cadre des conférences régionales et des comités techniques, et devront être approuvés par le Conseil et la Conférence au cours du premier semestre de 2017. Dans un contexte de continuité de l'orientation stratégique générale, et en tenant compte des résultats dans la région au cours de l'exercice 2014-2015 et d'un examen régional prospectif, cet exercice sera l'occasion de mieux cibler les activités de la FAO en vue d'obtenir davantage de résultats concrets, en particulier au niveau des pays.

8. Ce document s'articule en trois parties:

- La deuxième partie donne un aperçu de la façon dont les priorités et les questions exigeant un suivi issues de la précédente Conférence régionale ont été abordées, et appelle l'attention des Membres sur les réalisations et les résultats principaux.
- La troisième partie définit les activités prioritaires de la FAO dans la région en 2016-2017, et fait une place particulière aux initiatives régionales.

⁴ C 2015/3 et CL 153/3 à l'adresse www.fao.org/pwb.

⁵ CL 150/LIM.

- La quatrième partie présente les résultats d'un examen stratégique régional, dans lequel sont étudiées l'expression régionale des tendances mondiales et les tendances régionales spécifiques qui auront une incidence sur l'évolution des activités de la FAO dans la région, et qu'il faudra prendre en considération lors de l'élaboration du PMT 2018-2021.

II. SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE 2014: RÉALISATIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

A. Domaines d'action prioritaires en 2014-2015

9. À sa trente-deuxième session, tenue en février 2014, la Conférence régionale pour le Proche-Orient s'est penchée sur les principaux défis que doit relever la région en termes de politiques générales, à savoir:

- a. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et renforcer les capacités de lutte contre la vulnérabilité;
- b. Protéger et gérer les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique;
- c. Encourager une production agricole durable et profitant à tous;
- d. Améliorer les moyens d'existence des ruraux, des petits producteurs et des populations vulnérables;
- e. Mettre au point des systèmes agricoles efficaces, durables et compétitifs et réduire les pertes et gaspillages alimentaires;
- f. Accroître la résilience des moyens d'existence des communautés et des écosystèmes face aux menaces et aux crises.

10. La Conférence a souligné qu'il était important de partager les données, les informations et les connaissances sur la sécurité alimentaire et la nutrition; de réduire l'écart entre hommes et femmes dans l'agriculture et le secteur rural; de promouvoir la coopération régionale afin de renforcer la résilience face aux conflits et d'améliorer la situation en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition; de faire face au changement climatique et de lutter contre les sécheresses et la désertification; de soutenir l'investissement en faveur de l'efficacité de la filière alimentaire et de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.

11. La Conférence a reconnu l'importance des forêts et des parcours et leur rôle dans le renforcement des synergies entre les Conventions de Rio et a pris note de la nécessité de travailler à l'évaluation de la contribution des forêts au développement durable. Elle a reconnu le rôle de la Commission régionale des pêches de la FAO (CORÉPÊCHES) dans la promotion de la coopération entre ses membres aux fins du développement de la pêche et de l'aquaculture, et a encouragé les membres de la Commission à veiller à ce que celle-ci dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses travaux. La Conférence a également reconnu le rôle de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale à l'appui des pays dans la mise en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le criquet pèlerin.

12. Pour tenir compte des nouvelles grandes priorités, traiter les priorités régionales et axer davantage les activités de la FAO sur les incidences au niveau des pays et la mobilisation de ressources, la Conférence régionale a approuvé trois initiatives régionales relatives: au renforcement de la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition; à une petite agriculture durable pour un développement qui profite à tous; et à la raréfaction de l'eau.

13. Les interventions de la FAO au titre de ces trois initiatives régionales sont appuyées par des équipes techniques du Siège et des bureaux décentralisés, et par l'utilisation stratégique du Programme de coopération technique (PCT). Les activités engagées au titre de ces initiatives régionales ont contribué à l'obtention des produits dans le cadre des cinq objectifs stratégiques et à la réalisation des

objectifs établis. Les réalisations régionales contribuant aux produits de l'Organisation sont présentées dans une annexe web⁶.

14. *L'Initiative régionale sur le renforcement de la résilience pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition* a été conçue pour coordonner et intensifier les efforts de la FAO et de ses partenaires visant à aider les États Membres à réduire l'insécurité alimentaire, améliorer la nutrition et renforcer la résilience au niveau régional, national, des communautés et des ménages. Le programme est guidé par le Cadre stratégique régional pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui a été approuvé par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-deuxième session. Les pays visés sont les suivants: i) les pays touchés par la crise syrienne (Syrie, Jordanie, Liban et Iraq); ii) les pays sujets aux crises (Libye, Soudan et Yémen⁷) et la Cisjordanie et la bande de Gaza; et iii) les pays en transition (Égypte et Mauritanie).

15. L'objectif global de *L'Initiative régionale sur la petite agriculture durable pour un développement qui profite à tous* doit réduire la pauvreté rurale en promouvant et en appuyant le développement d'une petite agriculture artisanale qui profite à tous, en portant une attention particulière à la gouvernance et aux institutions, notamment à l'accès des petits exploitants à la protection sociale, aux marchés et aux services ruraux, en renforçant les capacités des organisations de producteurs et en favorisant l'emploi des jeunes et la mise en place de chaînes de valeur durables.

16. *L'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau* aborde les principaux problèmes régionaux en matière de pénurie d'eau, comme l'utilisation non durable des eaux souterraines, les risques croissants liés au changement climatique et la nécessité de tirer tout le parti de chaque goutte d'eau pour stimuler les revenus et améliorer la sécurité alimentaire. L'Initiative comprend une série d'interventions destinées à protéger et à gérer durablement les ressources en eau limitées, à améliorer l'efficacité et la productivité des utilisations de l'eau, à promouvoir une répartition et une utilisation équitables de l'eau et à gérer efficacement les risques de catastrophe, notamment les sécheresses.

B. Principales réalisations et enseignements tirés

17. *L'Initiative régionale en faveur d'un renforcement de la résilience pour une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition* suit une approche régionale de renforcement de la résilience face aux crises et aux chocs: i) en constituant une base d'éléments probants à l'appui des politiques et des stratégies; ii) en promouvant des stratégies visant à renforcer la résilience des pays, des communautés et des institutions face aux chocs et aux crises; iii) en soutenant les approches qui s'attaquent aux facteurs sous-jacents qui sont à l'origine des risques, des catastrophes et des crises; et iv) en encourageant la coopération régionale à faire face collectivement aux crises et aux chocs.

18. Des plans d'action propres à chaque pays et fortement axés sur la résilience ont été élaborés et mis en œuvre en Iraq, en Jordanie, au Liban, au Soudan, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'au Yémen. La Stratégie et le Plan d'action sous-régionaux en faveur de «moyens d'existence résilients pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones touchées par la crise syrienne» et les plans d'action nationaux respectifs sont mis en œuvre depuis 2013 et sont régulièrement mis à jour et révisés. Dans le cadre de l'Initiative, l'Organisation a appuyé des programmes de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes en Égypte, au Liban, au Soudan et au Yémen, notamment en améliorant la préparation aux invasions de criquets pèlerins et à la grippe aviaire.

19. Concernant le dialogue sur les politiques et la collaboration régionale, la FAO a, par l'intermédiaire de l'Initiative, facilité un dialogue régional entre les États Membres, la société civile, la Ligue des États arabes et les partenaires de développement sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris sur les incidences des conflits et des crises prolongées sur la région. Un Atelier

⁶ <http://www.fao.org/3/a-mq012e.pdf>.

⁷ La Libye a été ajoutée en 2016/2017.

régional à parties prenantes multiples sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été organisé conjointement par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et par le Programme alimentaire mondial. La FAO a également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de sécurité alimentaire en Mauritanie, au Soudan et au Yémen.

20. L'Initiative a donné la priorité à l'élaboration de données fiables sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'échange de renseignements et de connaissances en faveur des systèmes d'aide à la prise de décisions. Un réseau régional d'information sur la sécurité alimentaire a été mis en place pour renforcer les interventions d'urgence à l'appui de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence dans les pays touchés par la crise syrienne. Au niveau national, la FAO a soutenu le renforcement des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce au Soudan et au Yémen. Une aide a été apportée à la Syrie, au Soudan, au Yémen et à la Palestine en matière d'évaluation (sécurité alimentaire et moyens d'existence, récoltes et approvisionnements alimentaires, dommages et pertes). En outre, la Palestine, la Mauritanie et la Jordanie ont également reçu un appui en matière d'analyse de la vulnérabilité et de mesure de la résilience.

21. La FAO participe à la mise en œuvre du Cadre stratégique régional pour la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, qui a été approuvé par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-deuxième session. Un réseau régional pour l'échange des connaissances et des expériences en matière de réduction des pertes et gaspillages alimentaires a été mis en place. Des interventions de renforcement des capacités en faveur de la réduction des pertes alimentaires et de l'analyse des risques lors de l'inspection à l'importation et pour l'établissement de normes alimentaires nationales ont été mises en place en Égypte, en Iran, en Jordanie et au Liban.

22. En matière de nutrition, la FAO a aidé les pays (notamment l'Égypte, l'Iran et le Soudan) à mettre en place des comités nationaux à parties prenantes multiples pour assurer le suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2). La FAO a contribué aux actions menées en Égypte, en Jordanie, aux Émirats arabes unis et au Yémen pour faciliter un accès durable des ménages et des communautés à une nourriture saine, nutritive et diversifiée, en particulier en intégrant l'éducation à la nutrition aux décisions relatives à la production alimentaire.

23. *L'Initiative régionale sur la petite agriculture* a été expérimentée au cours de l'exercice biennal 2014-2015 en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Mauritanie, au Soudan et en Tunisie. Dans ce contexte, un état des lieux a été réalisé afin d'identifier et d'analyser la typologie des petits exploitants dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, de recenser les contraintes et les obstacles auxquels ils sont confrontés et d'établir une base de données probantes à l'appui des politiques et des stratégies pour un développement durable et qui profite à tous du secteur de la petite agriculture dans la région. En outre, la FAO a réalisé des interventions pilotes qui concernent les principaux domaines prioritaires: la gouvernance et les institutions, les capacités des organisations de producteurs et l'emploi des jeunes.

24. Pour ce qui est de la gouvernance et des institutions, les principales réalisations concernent l'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels qui régissent les organisations de producteurs dans les secteurs de l'élevage et de la pêche dans l'Union du Maghreb arabe. La FAO appuie le gouvernement égyptien dans sa réforme du cadre juridique et institutionnel des coopératives. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ont été mises en avant au Maroc, au Soudan et en Tunisie.

25. Dans le cadre de l'Initiative, la FAO a mené plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie dans le but de renforcer les capacités de gestion et la professionnalisation des organisations de producteurs. Une plateforme d'apprentissage en ligne destinée aux organisations de producteurs des pays du Maghreb a été mise en place dans le but de faciliter leur accès aux connaissances et de promouvoir la mise en commun des données d'expérience entre les différentes parties prenantes. La FAO a également soutenu des projets en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie destinés à améliorer la productivité des petits producteurs en améliorant les

systèmes de vulgarisation et l'accès aux marchés. Dans le cadre du programme sous-régional pour l'emploi des jeunes en Algérie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie, des bilans de la situation de l'emploi des jeunes ruraux, des difficultés et des possibilités qui s'ouvraient ont été menés. Les données obtenues constitueront les fondements de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie pour des emplois ruraux décents dans le secteur agricole des pays visés.

26. *L'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau* a contribué à la mise en œuvre de la «Stratégie de collaboration régionale sur la gestion durable des eaux agricoles et la sécurité alimentaire» approuvée par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-deuxième session.

27. Dans ce cadre, la FAO a apporté son appui à la Stratégie pour la sécurité de l'eau dans les pays arabes, qui a été officiellement adoptée en juin 2015 par le Conseil ministériel pour l'eau de la Ligue des États arabes. Un partenariat régional entre les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et des organisations régionales et internationales actives dans le secteur de la gestion de l'eau a été établi, et une plateforme de collaboration régionale en faveur de la mise en commun des connaissances, de l'information et des données a été mise en place.

28. Des évaluations de la productivité de l'eau pour l'agriculture ont été réalisées dans cinq pays (Égypte, Jordanie, Maroc, Oman et Tunisie) en utilisant des courbes de la production alimentaire et du coût d'approvisionnement afin de déterminer l'avantage comparatif de la production alimentaire. Pour aider les pays à assurer le suivi et la surveillance de l'efficacité et de la productivité de l'eau, la FAO a pris les mesures nécessaires pour élaborer des systèmes de comparaison, de suivi et de rapport sur l'utilisation de l'eau, y compris par l'intermédiaire de la télédétection.

29. En réponse aux recommandations de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, la FAO s'est associée au Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) dans le cadre de l'Initiative pour aider à l'introduction de nouvelles techniques destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau au niveau de sites pilotes dans des systèmes de culture pluviale et de terres arides en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie.

30. Dans le cadre de l'initiative, la FAO s'est également associée au Centre international d'agriculture biosaline (ICBA) et à d'autres partenaires de recherche afin de lancer un projet pilote à l'appui d'une plateforme régionale sur la gestion des sécheresses et le changement climatique et des politiques et programmes nationaux sur les sécheresses en Égypte, en Jordanie, au Liban et au Maroc.

31. Au titre de l'Initiative, la FAO a contribué à l'adoption de l'énergie solaire en vue de réduire les coûts de l'irrigation en Égypte et au Yémen. Des interventions analogues sont envisagées en Jordanie, au Liban et en Syrie au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Dans le même temps, la FAO travaille avec des partenaires sur des directives visant à optimiser l'utilisation de l'énergie solaire dans l'irrigation et à réduire ses incidences négatives sur les eaux souterraines.

32. La FAO a participé à la décentralisation de la gouvernance de l'eau au Yémen et au renforcement du rôle et des capacités des associations d'usagers de l'eau et de l'autorité du bassin de Sanaa. Le projet devrait être étendu à d'autres bassins hydrographiques à l'avenir.

33. Dans le cadre de l'initiative, la FAO s'est associée à l'ICBA et à l'ICARDA pour appuyer l'établissement du Centre d'innovation agricole des Émirats arabes unis en tant que centre régional d'excellence pour la recherche – développement sur le potentiel de l'agriculture protégée en matière de réduction de la consommation d'eau dans les États membres du CCG.

34. Les ressources mobilisées pour les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord s'établissaient à 81,6 millions d'USD en 2014 et à 72,7 millions d'USD en 2015, partant l'exécution totale au cours de l'exercice biennal 2014-2015 a atteint 154,3 millions d'USD, soit une augmentation de 7,6 pour cent par rapport à 2012-2013. Les efforts de mobilisation de ressources dans la région constituent un défi majeur en raison de l'instabilité politique et de l'insécurité que connaissent plusieurs pays. En outre, la base de ressources des donateurs pour la région reste limitée. Un point positif majeur a été le don de 19,5 millions d'USD à l'appui des programmes de résilience de la FAO en Iraq et au Yémen, consenti par le Royaume d'Arabie saoudite.

35. Trois enseignements majeurs se dégagent de la mise en œuvre des trois initiatives régionales en 2014-2015: i) la priorité accordée aux objectifs définis par la Conférence régionale pour le Proche-Orient a permis d'axer les activités de la FAO sur les cibles et les résultats stratégiques et a fortement amélioré la planification des travaux et l'efficacité de la répartition des ressources; ii) l'organisation des actions du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord au titre des trois initiatives régionales a renforcé la synergie et l'intégration des activités, a permis aux partenaires et aux États Membres de mieux comprendre les travaux de la FAO, a contribué à l'établissement de réseaux régionaux axés sur les programmes et les questions traitées et a amélioré le suivi et la notification des résultats; iii) au fil du temps, l'adhésion des pays et la mobilisation des ressources seront essentielles pour intensifier les interventions au titre des initiatives régionales et obtenir des effets durables.

III. PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION DANS LA RÉGION EN 2016-2017

36. Les principales cibles liées aux produits des objectifs stratégiques pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été fixées par les bureaux de pays, qui se sont appuyés pour ce faire sur les Cadres de programmation par pays. Cet exercice de définition des objectifs a joué un rôle central dans l'identification des priorités régionales et nationales, tout comme les réalisations et les enseignements tirés des initiatives régionales.

37. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, les CPP et les trois initiatives régionales sont généralement bien alignés. L'ensemble des 16 CPP présentent des résultats en accord avec l'Initiative pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Onze des 16 CPP présentent des résultats et des produits en accord avec l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau, et 7 CPP ont des produits en lien avec l'Initiative régionale sur la petite agriculture durable.

38. Au titre de l'Initiative régionale sur le renforcement de la résilience pour une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la FAO va renforcer ses interventions dans cinq principaux domaines d'action prioritaires: les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire; les institutions et les politiques relatives à la sécurité alimentaire; les interventions en faveur du renforcement de la résilience; les pertes et gaspillages alimentaires; et la lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes. Dans ce contexte, l'initiative va élaborer et mettre en œuvre une deuxième phase du Système régional d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour la crise syrienne. L'initiative va continuer d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités en matière de formulation et de mise en œuvre des cadres, stratégies et plans d'investissement en faveur de la sécurité alimentaire. Elle va intensifier son appui aux pays touchés par les crises (Syrie, Jordanie, Liban, Iraq, Yémen et Libye), outre le Soudan, la Cisjordanie et la bande de Gaza, au moyen d'interventions opportunes et efficaces destinées à renforcer la résilience face à l'insécurité alimentaire et à favoriser la prévention des conflits et le maintien de la paix⁸. L'initiative régionale pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition va participer à la mise en œuvre du Cadre stratégique de la région Proche-Orient et Afrique du Nord pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, en mettant particulièrement l'accent sur l'établissement d'une base de données probantes permettant d'étayer les politiques, stratégies et programmes en faveur de la réduction des pertes alimentaires en Égypte, au Liban, au Maroc et en

⁸ En octobre 2015, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a adopté un Cadre pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées qui prévoit le principe de la contribution à la consolidation de la paix au moyen de la sécurité alimentaire.

Tunisie. L'initiative va poursuivre la mise en œuvre d'un programme régional de santé animale et continuera d'appuyer le renforcement des capacités des pays face aux ennemis transfrontaliers des végétaux, notamment au criquet pèlerin et au charançon rouge des palmiers.

39. Au titre de l'Initiative régionale sur la petite agriculture, les principaux domaines d'action de la FAO au cours du prochain exercice biennal sont notamment l'aide à la productivité et à l'accès aux marchés des petits exploitants; la promotion de chaînes de valeur agroalimentaires profitant à tous; le renforcement des capacités et la professionnalisation des organisations de producteurs; la protection sociale et l'emploi des jeunes. L'initiative va appuyer l'élaboration d'outils pour le renforcement des capacités au secteur agroalimentaire, aux filières alimentaires, aux liens entre les marchés, à l'accès durable aux services ruraux et à l'investissement; la fourniture d'une aide technique et administrative en faveur de filières agroalimentaires profitant à tous, efficaces et durables pour certaines marchandises d'importance majeure pour les communautés et l'économie du pays. L'Initiative régionale sur la petite agriculture va appuyer l'adoption et la diffusion des innovations, en renforçant les associations de producteurs et le développement des écoles pratiques d'agriculture dans douze pays. Elle prévoit également une participation au développement de l'emploi agricole, en particulier destiné aux jeunes, à l'intégration de la protection sociale dans la stratégie agricole et à la promotion de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs ruraux.

40. L'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau va intensifier son appui à la planification stratégique et aux politiques, au renforcement des capacités en matière de comptabilité de l'eau, au suivi de la productivité de l'eau, à la gestion des sécheresses et à la gouvernance des eaux souterraines. L'innovation en matière de gestion de l'eau sera renforcée grâce à l'appui apporté au développement de l'hydroponie (surtout dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe) et de l'agri-aquaculture dans les écosystèmes arides, en particulier en Algérie et en Égypte et à l'adoption de cultures tolérantes à la sécheresse (comme le quinoa). L'initiative va contribuer à l'adoption et à l'utilisation à grande échelle de l'énergie solaire pour l'irrigation en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Au titre de l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau, la FAO et ses partenaires vont élaborer des scénarios de changement climatique à l'échelle de la région et contribuer à la gestion durable de l'eau agricole et à la création d'un système régional d'information sur les sols. Les activités d'analyse comparative, de suivi et d'évaluation vont être maintenues.

IV. PRIORITÉS CONCERNANT LES ACTIVITÉS FUTURES DE L'ORGANISATION

41. Pour une prise en compte efficace des spécificités régionales lors de la préparation du PMT 2018-2021, un examen stratégique a été effectué dans chaque région afin d'y recenser les problèmes spécifiques et les domaines d'action prioritaires pour l'avenir. Chaque bureau régional a entrepris en interne une réflexion stratégique à laquelle ont été associés les experts de haut niveau et le personnel de la FAO dans la région. Ce processus a abouti à un Document sur l'Examen stratégique régional⁹, qui donne un aperçu des principaux enjeux régionaux et des manifestations régionales des enjeux mondiaux qui pourraient influencer l'action de l'Organisation dans la région au cours des dix à quinze années à venir. Les tendances et enjeux principaux sont repris ci-dessous.

A. Principales tendances qui se dégagent de l'examen stratégique régional

42. L'examen met en évidence quatre tendances mondiales à long terme ayant des incidences régionales: i) des taux élevés de croissance démographique, une urbanisation soutenue et le grand nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année, avec des effets sur l'emploi des jeunes et les flux migratoires; ii) un ralentissement de la croissance économique mondiale et un fléchissement persistant des prix des matières premières, notamment du pétrole, qui constitue le principal produit d'exportation de la région; iii) des contraintes liées aux ressources naturelles qui pèsent sur la production agricole, en particulier en ce qui concerne l'eau; et iv) le réchauffement de la planète, le changement climatique et la dégradation de l'environnement dans les pays en développement, et les

⁹ Voir l'annexe web.

éventuels effets d'entraînement sur les approvisionnements alimentaires et les prix de l'énergie et des denrées.

43. L'examen met également en évidence six tendances régionales: i) les conflits et les bouleversements et leurs incidences sociales et économiques, en particulier les déplacements forcés et la migration des populations; ii) la faible croissance économique, les mauvaises perspectives budgétaires et le manque de confiance des investisseurs; iii) la dépendance croissante à l'égard des importations et l'exposition aux perturbations du marché, notamment la dépendance à l'égard des exportations énergétiques des pays producteurs de pétrole de la région et la vulnérabilité qui en découle; iv) les problèmes de pauvreté et d'inégalité, en particulier pour les femmes et les jeunes; v) la malnutrition et (vi) les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes.

44. Du fait de la poursuite de la croissance démographique, la demande mondiale et régionale de produits alimentaires ne cesse d'augmenter. Dans l'optique de l'offre, les risques sont exacerbés dans la région par les menaces de conflits et la faiblesse de l'intégration régionale. La production alimentaire intérieure est conditionnée par les contraintes économiques, techniques et liées aux ressources naturelles qui limitent la productivité et par les risques croissants que représentent les organismes nuisibles et les maladies. De nombreux pays ne bénéficient pas d'un avantage comparatif leur permettant de développer leur production alimentaire. La plupart des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord vont ainsi demeurer tributaires des importations de produits alimentaires, et donc vulnérables face aux risques liés à l'approvisionnement et aux prix. La lenteur des progrès concernant les exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de réduction des subventions et des mesures de protection, le développement limité du commerce de denrées alimentaires au sein de la région et la faible intégration dans les marchés alimentaires mondiaux constituent des facteurs de risque supplémentaires.

45. La demande de produits alimentaires est fonction de la croissance démographique, de l'exode rural et de l'évolution des modèles de consommation. L'évolution des prix du secteur énergétique touche également les prix des denrées et a des incidences sur les recettes nationales et les revenus des ménages. Mais surtout, la sécurité alimentaire est fortement menacée dans de nombreux pays en raison de conflits internes et sous-régionaux persistants.

B. Domaines d'action prioritaires de la FAO pour l'avenir

46. Ces facteurs confèrent une importance particulière aux activités de la FAO concernant le renforcement de la résilience, l'agriculture artisanale et la raréfaction de l'eau en tant que domaines d'action prioritaires, visant à aider les pays de la région à réaliser les ODD et les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

47. Les activités de renforcement de la résilience en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition vont aider les pays à faire face aux effets négatifs des conflits, (déplacements et migrations, pertes irréversibles de capital social et humain, etc.) et à les limiter, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable. Une attention particulière devra être accordée aux aspects suivants: i) renforcer le rôle du secteur agricole et des moyens d'existence en milieu rural en tant que stabilisateurs de l'économie et dans la consolidation de la paix; ii) la coopération et l'intégration régionales en réponse aux crises et aux besoins de sécurité alimentaire à long terme; iii) les instruments de gestion des risques visant à atténuer les chocs dans l'optique de l'offre; iv) des systèmes alimentaires durables et efficaces, le renforcement de l'intégration et de l'efficacité tout au long des chaînes de valeur et la réduction des pertes et gaspillages; v) l'intégration de la nutrition dans les programmes et vi) la promotion générale de la parité hommes-femmes.

48. Les pressions et les risques d'apparition récente exigent un renforcement des approches de l'agriculture artisanale en faveur d'un développement profitant à tous. Il sera essentiel pour élaborer des stratégies de développement d'une agriculture artisanale durable d'étoffer la base de données probantes sur le rôle des diverses typologies de petits exploitants dans la sécurité alimentaire, la croissance économique et l'emploi, et de comprendre les liens entre le morcellement des terres, le vieillissement de la population agricole, la protection sociale et les tendances migratoires. Il sera prioritaire d'inciter les petits exploitants à se réinvestir dans la production, particulièrement dans le développement économique après les conflits. L'intégration régionale et les politiques agricoles communes au sein des pays et entre eux sont plus que jamais indispensables. Le rôle essentiel des femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire des ménages, et l'impératif de l'emploi des jeunes doivent être pris en compte dans les politiques et les programmes. La décentralisation et le développement institutionnel au niveau local sont essentiels. Des politiques axées sur des éléments probants et des activités de recherche et d'éducation tout au long de la chaîne de valeur sont indispensables pour améliorer la productivité et les revenus des agriculteurs et les aider à mieux gérer les risques, notamment ceux découlant du changement climatique. Les organisations d'agriculteurs et un apprentissage efficace dispensé dans les écoles pratiques d'agriculture restent une priorité. Dans les cas extrêmes, un appui structuré à l'émigration peut être nécessaire.

49. La croissance et la durabilité de l'agriculture dans les années à venir exigent des pays qu'ils remédient à la dégradation des ressources naturelles. Cela nécessitera une gouvernance solide, conjuguée à une amélioration de la productivité et de la viabilité, et un accès équitable à ces ressources. La hausse de la demande et le changement climatique vont accroître la pression qui pèse sur l'agriculture irriguée. Il sera nécessaire de renforcer les approches qui luttent contre la raréfaction de l'eau, notamment en élargissant la base de connaissances sur l'efficacité de l'irrigation et la productivité de l'eau; en encourageant la décentralisation et la modernisation de l'irrigation, en renforçant les institutions et les capacités au niveau local et en associant les femmes aux décisions et à la gestion; en appuyant les technologies de conservation de l'eau; en accroissant le rendement économique de l'eau grâce à des améliorations apportées tout au long de la chaîne de valeur; enfin, en participant aux programmes nationaux pour les eaux souterraines.

50. Pour réduire la dégradation des sols, des forêts et des parcours, il faut faire participer les communautés en tant que partenaires, renforcer les capacités et les institutions locales, expérimenter et promouvoir des modèles d'utilisation durable, notamment la rémunération des services environnementaux. La protection de la biodiversité nécessite que l'on connaisse les ressources, que l'on évalue les menaces et que l'on mette en œuvre des stratégies de protection.

51. Tous les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord seront vulnérables face au changement climatique qui va intensifier la raréfaction de l'eau et l'aridité, engendrer une hausse des températures, davantage de vagues de chaleur, réduire et perturber les précipitations et multiplier les épisodes de pluies torrentielles. Ces phénomènes vont donner lieu à des sécheresses et des inondations plus fréquentes et à une intensification de l'érosion. En outre, le réchauffement planétaire va entraîner une élévation du niveau des mers et une avancée des eaux marines.

52. À l'avenir, les meilleures options dans un climat d'incertitude sont essentielles pour une gestion durable et efficace des terres et des eaux, la décentralisation des institutions et l'autonomisation des parties prenantes. La FAO peut aider les pays à améliorer la modélisation climatique et à élaborer et appliquer des stratégies d'adaptation, et faciliter leur accès au financement de l'adaptation et de l'atténuation. Par ailleurs, le programme comprendra un appui à la décentralisation et à une gouvernance participative locale des ressources naturelles, notamment de l'eau, et aidera les pays à préparer la transition de l'économie rurale vers des activités non agricoles.

Annexe 1. Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

Les trois objectifs mondiaux des Membres:

- éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en accroissant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Objectif supplémentaire

6. Qualité, connaissances et services techniques

Thèmes transversaux

Parité hommes-femmes

Gouvernance

Nutrition

Changement climatique

Fonctions essentielles

1. Apporter un appui, notamment aux pays, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
2. Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3. Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays

4. Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6. Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural.

Objectifs fonctionnels

Activités de diffusion

Technologies de l'information

Gouvernance, contrôle et direction de la FAO

Administration efficiente et efficace